

COMPTE RENDU DE JURY

Concours

Ingénieur

Spécialité « Prévention et gestion des risques »

Session 2019

Etabli en application de l'Art. 19 du décret n°2013-593 du 5 juillet 2013

Contenu

I. PRESENTATION GENERALE DE L'OPERATION	3
II. DONNEES STATISTIQUES GENERALES.....	4
1. CHIFFRES CLES	4
2. PROFIL DES CANDIDATS.....	5
III. PRINCIPALES REGLES DE NOTATION.....	6
IV. PHASE D'ADMISSIBILITE	7
1. ORGANISATION.....	7
2. EPREUVE DE NOTE (CONCOURS EXTERNE ET INTERNE).....	7
3. EPREUVE DE MATHEMATIQUES ET PHYSIQUE (CONCOURS INTERNE)	8
4. EPREUVE D'ETABLISSEMENT D'UN PROJET (CONCOURS INTERNE)	8
4.1. Option : Sécurité et prévention des risques.....	9
4.2. Option : Déchets, assainissement.....	9
4.3. Option : Sécurité du travail.....	9
4.4. Option : Hygiène, laboratoire, qualité de l'eau	9
5. RESULTATS D'ADMISSIBILITE	10
V. PHASE D'ADMISSION	11
1. ORGANISATION.....	11
2. EPREUVE ORALE D'ENTRETIEN (CONCOURS INTERNE ET EXTERNE)	12
3. EPREUVE ORALE FACULTATIVE DE LANGUE (CONCOURS EXTERNE).....	12
4. EPREUVE ECRITE FACULTATIVE DE LANGUE (CONCOURS INTERNE).....	13
5. RESULTATS D'ADMISSION	13
VI. CONCLUSION	14
1. PROFIL DES LAUREATS	14
2. COMMENTAIRES.....	15

I. PRESENTATION GENERALE DE L'OPERATION

Le CDG31 a organisé, en 2019, le concours d'accès au grade d'ingénieur dans la spécialité « Prévention et gestion des risques ».

✓ Conditions d'accès

Concours externe

Le concours externe sur titres est ouvert aux candidats titulaires d'un diplôme d'ingénieur délivré dans les conditions prévues aux articles L. 642-1 et suivant du code de l'éducation, ou d'un diplôme d'architecte, ou d'un autre diplôme scientifique ou technique sanctionnant une formation d'une durée égale à 5 années d'études supérieures après le baccalauréat, correspondant à l'une des spécialités du concours et reconnu comme équivalent dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2017.

Les candidats en dernière année d'études peuvent s'inscrire au concours. La condition de diplôme est appréciée à une date fixée, par arrêté du président du centre de gestion fixant la date des épreuves, au plus tard à la veille de l'établissement par le jury de la liste des admissibles.

Pour cette session, l'attestation de réussite au diplôme devait être transmise au plus tard le 8 octobre 2019.

Concours interne

Le concours interne est ouvert aux fonctionnaires et agents publics, aux militaires, ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale, justifiant, au 1^{er} janvier de l'année du concours, de 4 ans au moins de services publics effectifs.

✓ Rappel des fonctions

Les ingénieurs territoriaux exercent leurs fonctions dans tous les domaines à caractère scientifique et technique entrant dans les compétences d'une collectivité territoriale ou d'un établissement public territorial, notamment dans les domaines de l'ingénierie, de la gestion technique et de l'architecture, des infrastructures et des réseaux, de la prévention et de la gestion des risques, de l'urbanisme, de l'aménagement et des paysages, de l'informatique et des systèmes d'information.

Ils assurent des missions de conception et d'encadrement. Ils peuvent se voir confier des missions d'expertise, des études ou la conduite de projets. Ils sont chargés, suivant le cas, de la gestion d'un service technique, d'une partie du service ou d'une section à laquelle sont confiées les attributions relevant de plusieurs services techniques.

Les fonctionnaires ayant le grade d'ingénieur peuvent exercer leurs fonctions dans les régions, les départements, les communes, les offices publics de l'habitat, les laboratoires d'analyses et tout autre établissement public relevant de ces collectivités.

Ils peuvent également occuper les emplois de directeur des services techniques des communes et de directeur général des services techniques des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre de 10 000 à 40 000 habitants.

✓ Organisation

Ce concours est organisé tous les 2 ans par le CDG31. Un calendrier commun à tous les centres de gestion est appliqué pour les périodes d'inscription et les dates d'épreuves écrites.

✓ Zone de conventionnement

Le concours a été organisé dans le cadre de la programmation de la coordination régionale des centres de gestion d'Occitanie.

✓ Composition du jury

Collège des élus :

- 1 Conseiller municipal, Président du Jury,
- 3 Maires.

Collège des fonctionnaires :

- 1 Représentant du personnel, désigné par tirage au sort au sein de la CAP A,
- 1 Directeur du domaine eau potable d'une métropole,
- 1 Responsable de secteur routier d'un département,
- 1 Directeur des Ressources Humaines d'une commune.

Collège des personnalités qualifiées :

- 1 Représentant du CNFPT,
- 1 Responsable de service des risques majeurs d'une métropole,
- 1 Directeur de laboratoire départemental,
- 1 ancien Président d'un syndicat intercommunal d'eau et assainissement.

II. DONNEES STATISTIQUES GENERALES

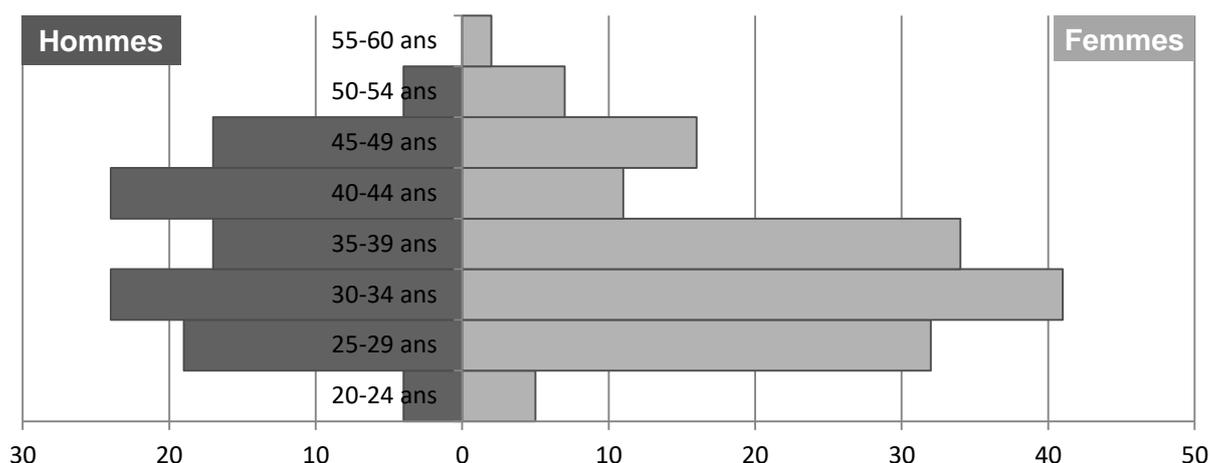
1. CHIFFRES CLES

Concours		Externe	Interne	Total
Nombre de postes ouverts		20	5	25
Nombre de dossiers reçus		230	39	269
Nombre de candidats admis à concourir		219	38	257
Candidats présents aux épreuves d'admissibilité	Nombre	94	18	112
	Pourcentage	43 %	47 %	44 %
Seuil d'admissibilité sur 20		11	9,65	-
Nombre de candidats admissibles		36	4	40
Candidats présents aux épreuves d'admission	Nombre	35	4	39
	Pourcentage	97 %	100 %	98 %
Seuil d'admission sur 20		11	10,06	-
Nombre de candidats admis		17	3	20
Taux de réussite (admis/présent écrit)		18 %	17 %	18 %

99 % des inscriptions ont été réalisés par préinscription via le site Internet du CDG31. Au cours de l'opération, les échanges avec les candidats concernés ont été dématérialisés.

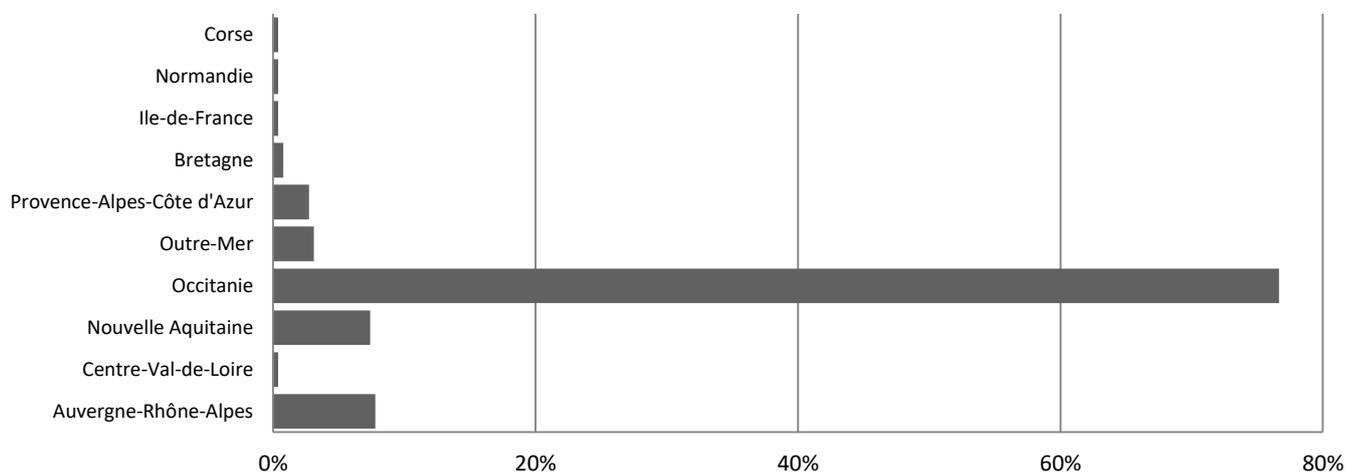
2. PROFIL DES CANDIDATS

✓ Age et sexe



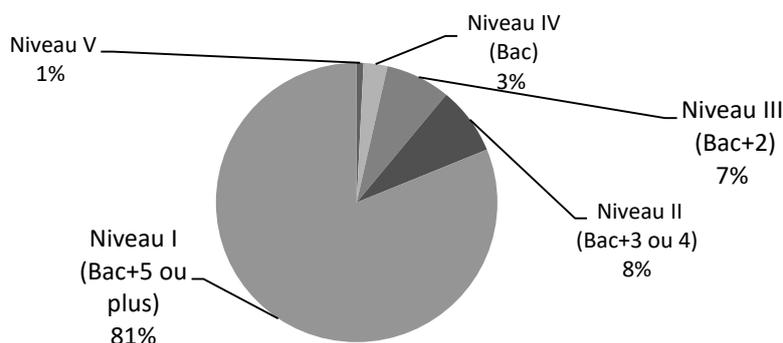
Les femmes représentent 58% des candidats. La moyenne d'âge est de 36 ans.

✓ Origine géographique



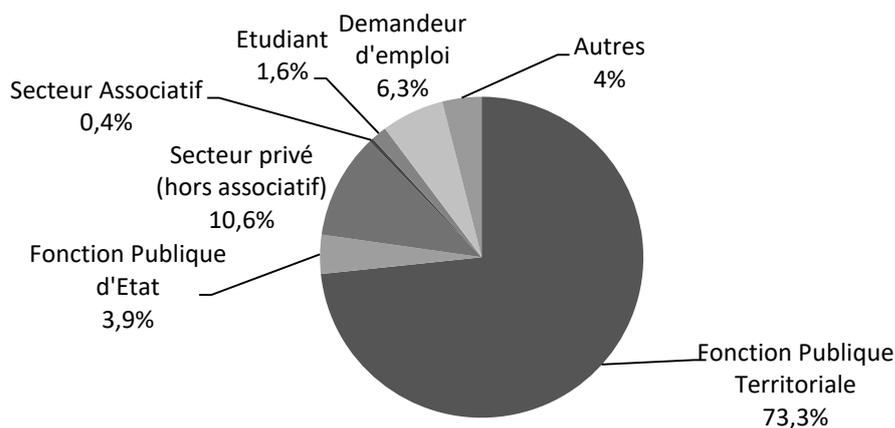
77% des candidats proviennent de la région Occitanie.

✓ Diplômes



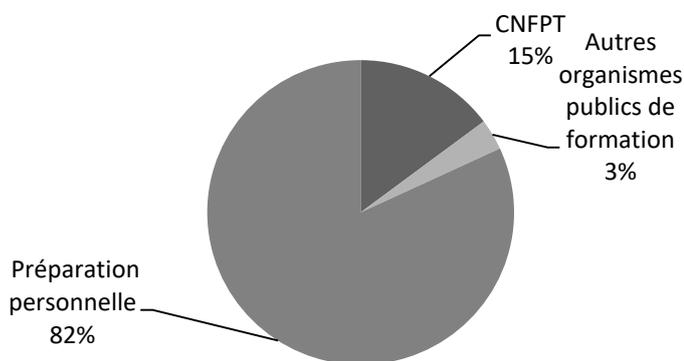
90 % des candidats au concours externe détiennent un titre ou diplôme délivré par l'Etat Français d'un niveau équivalent ou supérieur à cinq années d'études supérieures après le baccalauréat. Ils ne représentent que 26 % des candidats au concours interne.

✓ Situation professionnelle



Un peu plus des ¾ des candidats travaillent dans la Fonction Publique.

✓ Préparation



32% des candidats du concours interne déclarent avoir suivi une préparation auprès du CNFPT, alors qu'ils ne sont que 11% au concours externe.

III. PRINCIPALES REGLES DE NOTATION

Les règles sont fixées par le décret 2013-593 du 5 juillet 2013.

Tout candidat qui ne participe pas à l'une des épreuves obligatoires est éliminé.

Il est attribué à chaque épreuve une note de 0 à 20.

Toute note inférieure à 5 sur 20 à l'une des épreuves obligatoires d'admissibilité ou d'admission entraîne l'élimination du candidat.

Chaque note est multipliée par le coefficient réglementaire correspondant.

Un candidat ne peut être admis si la moyenne de ses notes aux épreuves est inférieure à 10 sur 20 après application des coefficients correspondants.

Les épreuves écrites sont anonymes et font l'objet d'une double correction, par un binôme de correcteurs, sur la base des notes de cadrage, du corrigé type et des indications du barème de correction. La note définitive est attribuée par le Jury souverain.

Les épreuves d'admission font l'objet d'une notation souveraine par le jury à la suite de la prestation orale de chaque candidat.

IV. PHASE D'ADMISSIBILITE

1. ORGANISATION

✓ Dates et lieux

Les épreuves écrites se sont déroulées, les mercredi 12 et jeudi 13 juin 2019 sur 2 sites en Haute-Garonne (au siège du CDG31 à Labège et à Revel).

✓ Aménagements d'épreuves en lien avec un handicap reconnu

2 candidats en situation de handicap ont bénéficié, à la demande d'un médecin agréé, d'un tiers temps supplémentaire pour l'épreuve écrite. Ils ont été convoqués à Labège, au siège du CDG31.

✓ Elaboration des sujets

Les sujets des épreuves écrites ont été élaborés par une cellule pédagogique nationale. Ils peuvent être consultés sur le site Internet du CDG31.

✓ Récapitulatif des épreuves écrites d'admissibilité

CONCOURS INTERNE	CONCOURS EXTERNE
Epreuve écrite de mathématiques appliquées et de physique appliquée. Durée : 4 heures - coefficient 3	Rédaction d'une note, portant sur la spécialité choisie par le candidat au moment de son inscription, à partir d'un dossier tenant compte du contexte technique, économique ou juridique lié à ce dossier. Durée : 5 heures ; coefficient 5
Rédaction d'une note, portant sur la spécialité choisie par le candidat au moment de son inscription, à partir d'un dossier tenant compte du contexte technique, économique ou juridique lié à ce dossier. Durée : 4 heures - coefficient 3	
Etablissement d'un projet ou étude portant sur l'une de l'option choisie par le candidat lors de son inscription, au sein de la spécialité dans laquelle il concourt. Durée : 8 heures - coefficient 7	

2. EPREUVE DE NOTE (CONCOURS EXTERNE ET INTERNE)

Le sujet est commun aux concours interne et externe. Seuls la durée de l'épreuve et le barème diffèrent. La partie « proposition » pour le concours externe est valorisée avec 12 points sur 20, au lieu de 8 points pour le concours interne, les candidats ayant une heure de plus que ceux du concours interne.

✓ Thématique du sujet

La culture du risque et son développement auprès des agents de la collectivité et des habitants.

✓ Objectifs de l'épreuve

Au-delà de l'aptitude à synthétiser des informations pour les présenter de manière organisée, au moyen d'une note en première partie de la copie, l'épreuve entend vérifier la capacité du candidat à mobiliser ses connaissances pour élaborer des propositions opérationnelles argumentées, en seconde partie de la copie.

✓ Production attendue des candidats

Le candidat doit être capable d'extraire les informations les plus importantes afin d'informer sa hiérarchie. Concernant le plan d'action, le candidat doit être en mesure de hiérarchiser et de prioriser les actions proposées par une analyse pragmatique d'opérations techniques réalisables. Sa production doit être en mesure de constituer un outil d'aide à la décision.

✓ Résultats

Concours	Nombre de candidats présents	Moyenne / 20	Nombre de notes $\geq 10/20$	Nombre de notes $<5/20$	Note la plus haute /20	Note la plus basse /20
Externe	95	9,3	52 (55 %)	10 (11 %)	14,75	0
Interne	18	8,9	8 (44 %)	0	13,75	5,5

✓ Constat des correcteurs

La note informative, en première partie, est maîtrisée pour les candidats du concours externe mais souvent incomplète pour ceux du concours interne.

Dans la deuxième partie, la technique de conduite de projet est souvent mal employée. Les propositions manquent d'opérationnalité.

3. EPREUVE DE MATHÉMATIQUES ET PHYSIQUE (CONCOURS INTERNE)

✓ Thématique du sujet

Le sujet comportait :

- une épreuve de mathématiques appliquées consistant en l'étude d'une matrice et de fonctions,
- une épreuve de physique appliquée, portant sur la résolution de 3 problèmes, isolation thermique, jets hydrauliques et thermodynamique.

✓ Objectifs de l'épreuve

L'épreuve doit permettre de vérifier la maîtrise de connaissances précisées par le programme réglementaire de l'épreuve pour les deux matières scientifiques.

✓ Résultats

Nombre de candidats présents	Moyenne/20	Nombre de notes ≥ 10 sur 20	Nombre de notes $<5 / 20$	Note la plus haute / 20	Note la plus basse / 20
18	4,17	0	9	9,88	0

✓ Constat des correcteurs

Les résultats de cette session font apparaître, comme lors des précédentes sessions, une moyenne générale très basse pour cette épreuve (4,17/20) et aucune note n'est supérieure à la moyenne.

Un candidat sur deux a obtenu une note éliminatoire, soit inférieure à 5 sur 20.

Les candidats ne maîtrisent pas les éléments du programme.

4. EPREUVE D'ETABLISSEMENT D'UN PROJET (CONCOURS INTERNE)

Il s'agit d'une épreuve portant sur l'option choisie par le candidat au moment de son inscription.

✓ Objectifs de l'épreuve

Le candidat est évalué sur sa capacité à mobiliser ses connaissances, techniques et professionnelles, au service d'une situation qu'il pourrait rencontrer dans une collectivité territoriale.

✓ Production attendue des candidats

Le candidat doit savoir analyser une situation pour la comprendre, prendre la mesure de la nature et de l'importance relative des informations fournies par le dossier (éléments descriptifs, analyse de projets techniques déjà réalisés, problèmes restant à résoudre, contraintes juridiques et techniques, etc.).

Le candidat doit donc pouvoir :

- prendre l'exacte mesure d'une situation (étude à conduire, projet à mener à bien, problème à résoudre, difficultés à prévenir, etc.) ;
- décider ou éclairer des choix dans le respect des contraintes techniques et des règles en vigueur ;
- utiliser de manière pertinente les moyens à sa disposition.

4.1. Option : Sécurité et prévention des risques

✓ Thématique du sujet

Projet de constructions d'éoliennes terrestres sur un territoire côtier pouvant subir des tempêtes.

✓ Résultats

Nombre de candidats présents	Moyenne/20	Nombre de notes ≥ 10 sur 20	Nombre de notes < 5 / 20	Note la plus haute / 20	Note la plus basse / 20
6	10,91	3 (50%)	0	15,13	7,75

✓ Constat des correcteurs

La qualité rédactionnelle des copies est correcte dans l'ensemble, mais avec peu d'effort de reformulation. Le niveau des copies est hétérogène.

Les réponses manquent souvent de pragmatisme.

4.2. Option : Déchets, assainissement

✓ Thématique du sujet

Suppression du stockage des déchets, malgré un volume variable sur l'année (activité touristique saisonnière).

✓ Résultats

Nombre de candidats présents	Moyenne/20	Nombre de notes ≥ 10 sur 20	Nombre de notes < 5 / 20	Note la plus haute / 20	Note la plus basse / 20
7	9,32	3 (43%)	0	11,25	7

✓ Constat des correcteurs

L'exercice est globalement maîtrisé même si les réponses données restent théoriques.

L'expression et la syntaxe sont de qualité moyenne, voire faible.

4.3. Option : Sécurité du travail

✓ Thématique du sujet

Amélioration des conditions de travail des adjoints techniques des établissements d'enseignement.

✓ Résultats

Nombre de candidats présents	Moyenne/20	Nombre de notes ≥ 10 sur 20	Nombre de notes < 5 / 20	Note la plus haute / 20	Note la plus basse / 20
3	7,79	1 (33%)	1 (33%)	10,5	3,88

✓ Constat des correcteurs

Les candidats ont bien identifié les éléments du dossier mais les ont insuffisamment exploités.

Par manque de connaissances techniques, les candidats restent sur des notions générales en matière de management de la prévention.

4.4. Option : Hygiène, laboratoire, qualité de l'eau

✓ Thématique du sujet

Utilisation d'une zone aquatique naturelle pour des activités récréatives.

✓ Résultats

Nombre de candidats présents	Moyenne/20	Nombre de notes ≥ 10 sur 20	Nombre de notes < 5 / 20	Note la plus haute / 20	Note la plus basse / 20
2	9	1 (50%)	0	12,5	5,5

✓ Constat des correcteurs

Le niveau des copies est très hétérogène.

5. RESULTATS D'ADMISSIBILITE

Le jury d'admissibilité s'est réuni le 14 octobre 2019 au siège du CDG31, à Labège.

✓ Concours externe

Nombre de candidats présents	Moyenne / 20	Nombre de notes <5/20	Seuil d'admissibilité fixé en points /100	Nombre de candidats admissibles
94	9,31	10	55	36

125 candidats absents à l'épreuve d'admissibilité ont été éliminés.

Remarque :

Un candidat, inscrit en dernière année du cycle d'études conduisant au diplôme requis, admis à concourir sous réserve de transmettre la copie du diplôme au plus tard le 8 octobre 2019, n'a pas transmis le diplôme dans les délais requis. Il a été déclaré non admis à concourir et sa composition n'a pas été notée.

✓ Concours Interne

Le jury, par application du règlement, a attribué une note de zéro sur 20 à une copie de l'épreuve de note pour rupture d'anonymat (utilisation de plusieurs couleurs de surligneur dans le devoir).

Les résultats, après application des coefficients correspondants à chaque épreuve, sont les suivants :

Nombre de candidats présents	Moyenne / 20	Nombre de candidats ayant au moins une note <5/20	Seuil d'admissibilité fixé en points /260	Nombre de candidats admissibles
18	8,63	9	125,50	4

20 candidats absents à l'une des épreuves d'admissibilité ont été éliminés.

V. PHASE D'ADMISSION

1. ORGANISATION

✓ **Dates et lieu**

Les épreuves orales se sont déroulées les 2, 3, 4, 5 et 9 décembre 2019, au siège du CDG31, à Labège.

✓ **Organisation du Jury**

Le jury plénier a évalué chacun des candidats du concours.

✓ **Récapitulatif des épreuves d'admission**

	CONCOURS INTERNE	CONCOURS EXTERNE
EPREUVE OBLIGATOIRE D'ADMISSION	Entretien portant sur l'expérience professionnelle, les connaissances et les aptitudes du candidat. Cet entretien consiste, dans un premier temps, en des questions portant sur l'une des options choisie par le candidat. L'entretien vise ensuite à apprécier sa capacité à analyser son environnement professionnel ainsi que son aptitude à résoudre les problèmes techniques ou d'encadrement les plus fréquemment rencontrés par un ingénieur.	Entretien permettant d'apprécier les connaissances et les aptitudes du candidat. Cet entretien consiste, dans un premier temps, en des questions portant sur l'une des options, choisie par le candidat lors de son inscription, au sein de la spécialité dans laquelle il concourt. L'entretien vise ensuite à apprécier l'aptitude du candidat à s'intégrer dans l'environnement professionnel au sein duquel il est appelé à exercer ainsi que sa capacité à résoudre les problèmes techniques ou d'encadrement les plus fréquemment rencontrés par un ingénieur. En vue de l'épreuve d'entretien, le candidat constitue et transmet une fiche individuelle de renseignement au service gestionnaire du concours à une date fixée par celui-ci. La fiche n'est pas notée. Seul l'entretien avec le jury donne lieu à notation. Les candidats titulaires d'un doctorat peuvent présenter leur parcours en vue de la reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle résultant de la formation à la recherche et par la recherche qui a conduit à la délivrance du doctorat. La fiche individuelle de renseignement mentionnée à l'alinéa précédent comprend une rubrique prévue à cet effet.
	Durée totale de l'entretien : 40 minutes ; réparties en 15 à 20 minutes pour chacune des deux parties de celui-ci ; coefficient : 5	
EPREUVE FACULTATIVE D'ADMISSION	Epreuve écrite facultative de langue vivante étrangère consistant en la traduction, sans dictionnaire, d'un texte rédigé dans l'une des langues suivantes, choisie par le candidat au moment de son inscription : allemand, anglais, arabe moderne, espagnol, grec moderne, italien, néerlandais, portugais et russe. Durée : 2 heures ; coefficient. 1	Epreuve orale facultative de langue vivante étrangère peut être choisie par le candidat au moment de son inscription. Elle consiste en la traduction, sans dictionnaire, suivie d'une conversation, d'un texte rédigé dans l'une des langues suivantes : allemand, anglais, arabe moderne, espagnol, grec moderne, italien, néerlandais, portugais et russe. Préparation : 30 minutes ; Durée : 15 minutes ; coefficient 1
	Seuls les points excédant la note de 10 sont réglementairement pris en compte et, affectés d'un coefficient 1, s'ajoutent au total des points obtenus pour l'admission. Les épreuves facultatives ne comportent pas de note éliminatoire.	

2. EPREUVE ORALE D'ENTRETIEN (CONCOURS INTERNE ET EXTERNE)

✓ Objectifs de l'épreuve

L'épreuve doit permettre d'apprécier les connaissances et les aptitudes du candidat en deux temps :

- questions portant sur l'option choisie par le candidat permettant de mesurer ses connaissances réglementaires et techniques fondamentales et ses capacités de réflexion ;
- questions permettant d'apprécier l'aptitude professionnelle : connaissance de son environnement professionnel, résolution de problèmes techniques ou d'encadrement. La capacité du candidat au concours externe à valoriser son parcours scolaire et son expérience professionnelle est évaluée dans cette partie.

✓ Prestation attendue des candidats

Au-delà des connaissances techniques en lien avec l'ensemble des points du programme de chaque option, le candidat doit faire preuve d'une perception adaptée des missions et du rôle d'un ingénieur dans une collectivité, notamment la gestion de l'encadrement et les connaissances de la Fonction Publique Territoriale.

✓ Résultats

Concours	Nombre de candidats présents	Moyenne /20	Nombre de notes ≥ 10/20	Nombre de notes <5/20	Note la plus haute /20	Note la plus basse /20
Externe	35	9,5	16	1	17	3
Interne	4	9,6	2	0	11	7

✓ Constat du jury

Un seul candidat admissible était titulaire d'un doctorat.

Le niveau, relativement faible, entre les candidats externe et interne diffère peu sur l'ensemble des points de l'entretien.

Les candidats au concours externe sont majoritairement déjà en poste dans la Fonction Publique Territoriale.

En première partie, les connaissances techniques maîtrisées par la majorité des candidats sont exclusivement en lien avec leur métier.

En deuxième partie, le jury pose le constat d'un niveau insuffisant de savoirs faire en encadrement et de connaissances de la Fonction Publique Territoriale avec un manque de curiosité sur son actualité.

3. EPREUVE ORALE FACULTATIVE DE LANGUE (CONCOURS EXTERNE)

✓ Organisation

Pour chaque langue, 2 examinateurs ont procédé à l'évaluation des épreuves.

✓ Objectifs de l'épreuve

Cette épreuve débute par la traduction en français d'un extrait de texte écrit dans la langue vivante étrangère choisie et se poursuit par une conversation dans cette langue.

Le niveau de langue requis est celui attendu à l'issue des études secondaires pour la langue vivante 1 (LV1) au baccalauréat (niveau B2 du CERCL – cadre européen commun de référence pour les langues).

✓ Prestation attendue des candidats

Le candidat est évalué à la fois :

- sur sa capacité à lire distinctement un texte en langue étrangère ;
- sur sa capacité à le comprendre et à le restituer dans un français correct ;
- sur son aptitude à comprendre les questions posées et à y répondre correctement.

Il est attendu du candidat qu'il sache exprimer son point de vue avec une aisance suffisante dans la langue pour faciliter la discussion.

✓ Résultats

Oral de 15 min	Nombre de candidats présents	Moyenne /20	Nb de notes ≥ 10/20	Note la plus haute	Note la plus basse
Anglais	20	12,4	15	20	7
Espagnol	2	15	2	15	15

✓ Constat des correcteurs

Le niveau des candidats est globalement satisfaisant. Le choix de cette épreuve optionnelle correspond généralement à un bon niveau linguistique (vocabulaire, grammaire et aisance en expression orale).

4. EPREUVE ECRITE FACULTATIVE DE LANGUE (CONCOURS INTERNE)

✓ Objectifs de l'épreuve

Cette épreuve est une épreuve de traduction en français d'un texte écrit dans l'une des langues vivantes étrangères choisie par le candidat.

Le niveau de langue requis est celui attendu à l'issue des études secondaires pour la langue vivante 1 (LV1) au baccalauréat (niveau B2 du CERCL – cadre européen commun de référence pour les langues).

✓ Production attendue des candidats

Le candidat est évalué à la fois sur sa capacité à comprendre le texte et à le restituer dans un français correct. Une bonne maîtrise de la grammaire des deux langues est nécessaire pour bien traduire un texte. Enfin, une juste perception de l'esprit même du texte est indispensable à une traduction pertinente.

✓ Résultats

Ecrit de 2h00	Nombre de candidats présents	Moyenne/20	Nb de notes ≥ 10/20	Note la plus haute	Note la plus basse
Anglais	2	12,75	2	15	10,5

✓ Constat des correcteurs

Les correcteurs ont pu constater un niveau convenable. Les deux candidats ont obtenu des points supplémentaires.

5. RESULTATS D'ADMISSION

Le jury d'admission s'est tenu le 9 décembre 2019 au siège du CDG31, à Labège.

✓ Résultats

Après avoir pris connaissance de l'ensemble des notes attribuées aux candidats pour chacune des épreuves et compte tenu de leur homogénéité, le jury a décidé de ne pas opérer de péréquation.

Les résultats, après applications des coefficients correspondants à l'ensemble des épreuves écrites et orales, sont les suivants :

Concours	Moyenne générale /20	Nombre de moyennes ≥ 10/20	Moyenne la plus haute /20	Moyenne la plus basse /20
Externe	11,03	21	14,48	7,58
Interne	10,3	3	11,59	9,78

✓ Délibération

1 candidat au concours externe, ayant obtenu une note inférieure à 5/20, est éliminé.

14 candidats au concours externe et 1 candidat au concours interne, ayant obtenu une moyenne de leurs notes aux épreuves inférieure à 10/20, après application des coefficients correspondants, n'ont pas été admis.

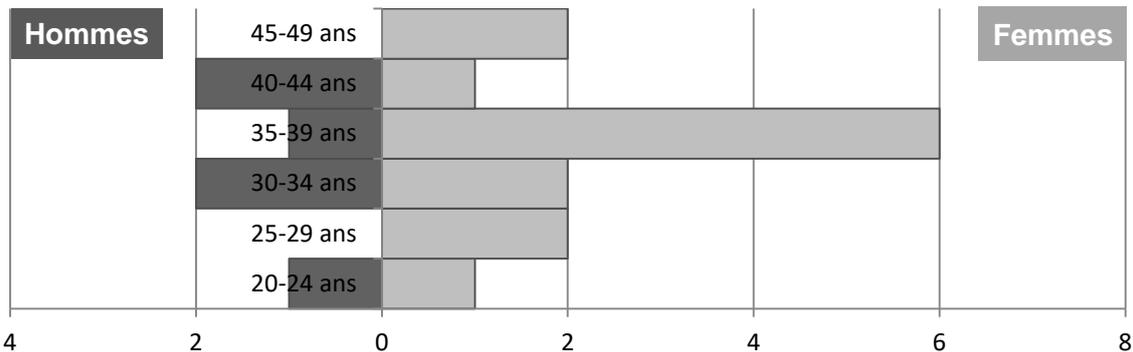
Le jury a souverainement décidé de fixer les seuils d'admission comme suit :

Concours	Seuil en points	Seuil en moyenne /20	Nombre de candidats admis
Externe	110 points / 200	11	17
Interne	181 points / 360	10,06	3

VI. CONCLUSION

1. PROFIL DES LAUREATS

✓ Age et sexe

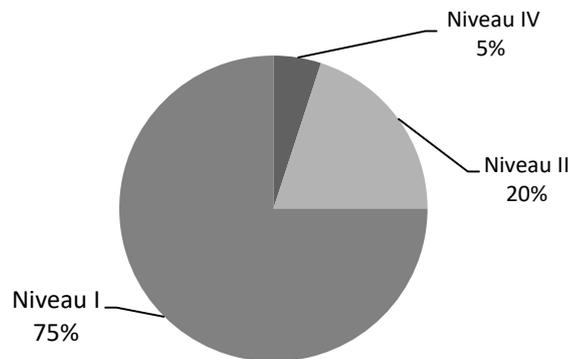


Les femmes représentent 70 % des lauréats. La moyenne d'âge est de 35 ans.

✓ Origine régionale

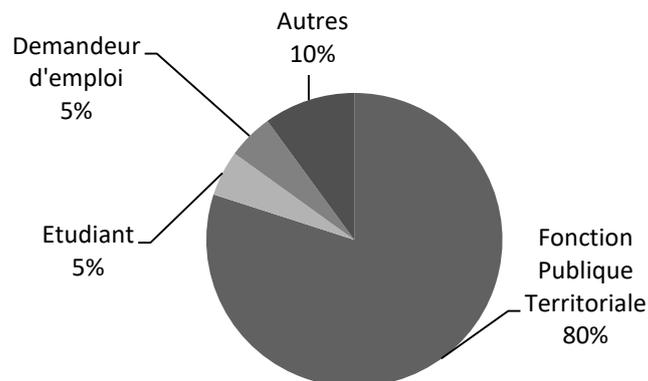
Les candidats provenant de la région d'Occitanie représentent 90 % des lauréats. 10% sont issus de la région de Nouvelle Aquitaine.

✓ Diplômes



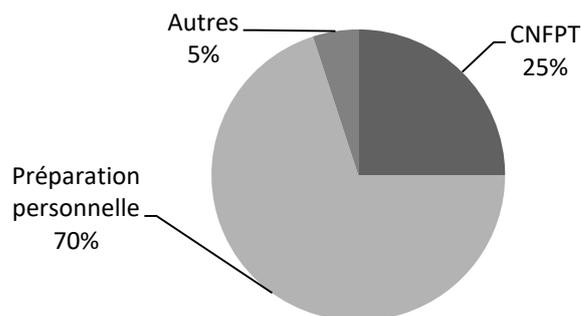
75 % des lauréats sont titulaires d'un titre ou diplôme délivré par l'Etat d'un niveau équivalent ou supérieur à cinq années d'études supérieures après le baccalauréat. Aucun lauréat du concours interne ne détient un diplôme de ce niveau.

✓ Situation professionnelle



75 % des lauréats du concours externe déclarent être en poste dans la Fonction Publique Territoriale. Cette voie est préférée par les candidats à celle du concours interne.

✓ Préparation



25 % des lauréats déclarent avoir suivi une préparation auprès d'un organisme (CNFPT ou autres). Ils représentent les 2/3 des lauréats du concours interne.

2. COMMENTAIRES

✓ Absentéisme important aux épreuves écrites d'admissibilité

Le taux d'absentéisme aux épreuves d'admissibilité est important aussi bien en externe (57%) qu'en interne (53%). Pour le concours externe, le jour de l'épreuve écrite, 21% des candidats étaient admis à concourir sous réserve de fournir un avis favorable de la commission d'équivalence de diplômes placée auprès du CNFPT. Ils ne se sont pas présentés.

✓ Sélectivité du concours interne

Les candidats privilégient le concours externe constitué d'une seule épreuve écrite.

Par ailleurs, les épreuves écrites du concours interne restent très sélectives, a fortiori l'épreuve de mathématiques appliquées et de physique appliquée pour laquelle 50% des candidats obtiennent une note éliminatoire.

✓ Evolution de l'épreuve orale du concours externe

Avec l'évolution des textes réglementaires, une fiche de renseignement, fournie par les candidats du concours externe, est à la disposition du jury pendant l'épreuve orale d'admission. Le jury invite les candidats à remplir ce document avec soin car il permet de mieux cibler les questions selon le profil du candidat, l'épreuve ne comprenant pas de temps réglementaire de présentation.

✓ Niveau des candidats

Comme pour la précédente session, le jury observe globalement un niveau assez faible des candidats aux épreuves orales. Seulement 46 % des candidats ont eu une note supérieure ou égale à 10/20.

Une majorité des candidats, déjà en poste dans une structure territoriale, n'est en capacité que d'exposer des connaissances en lien avec leurs missions professionnelles. Or, la première partie de l'entretien est une épreuve de questions à partir d'un programme beaucoup plus large.

De la même manière, le jury remarque, des carences sur les questions générales portant sur les missions et compétences des collectivités territoriales ainsi que sur l'encadrement.

Le jury rappelle que les concours, interne comme externe, ne constituent pas une validation de l'expérience professionnelle mais évaluent les connaissances et les aptitudes d'un candidat lui permettant d'exercer des missions dévolues à un ingénieur dans une structure territoriale. Une préparation sérieuse est donc nécessaire.

La Présidente du jury,

Muriel SAGET